

RAPPORT D'ÉVALUATION
Version définitive

**Évaluation de l'efficacité
du système d'assurance qualité**

du Cégep Limoilou

Deuxième cycle d'audit

Décembre 2023

Introduction

L'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Cégep Limoilou s'inscrit dans une opération cyclique menée par la Commission d'évaluation de l'enseignement collégial auprès des établissements du réseau collégial québécois. Le présent rapport d'évaluation est publié dans le cadre du deuxième cycle d'audit. Cette opération vise à évaluer, selon le statut de l'établissement, l'efficacité des mécanismes assurant la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages, de la planification stratégique et de la planification liée à la réussite. En lien avec les attentes définies par la Commission dans son cadre de référence¹, les collèges ont été invités à porter un regard critique sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante soumise à l'audit de même qu'un jugement global sur l'efficacité de leur système d'assurance qualité.

Un comité présidé par un commissaire a analysé le rapport d'autoévaluation déposé par le Collège, puis a effectué une visite d'audit les 14, 15 et 16 septembre 2022². À cette occasion, le comité a rencontré la direction de l'établissement, le conseil d'administration, la Commission des études, le comité de direction, le comité de direction des études, le comité d'autoévaluation ainsi que des professeurs³, des étudiants, des professionnels et des employés de soutien.

Ce rapport d'évaluation expose les conclusions de la Commission au terme du processus d'audit. À la suite d'une présentation de l'établissement, de sa démarche d'autoévaluation et d'un retour sur son premier cycle d'audit, la Commission pose un jugement sur l'efficacité des mécanismes pour chaque composante et un jugement global sur l'efficacité du système d'assurance qualité à partir des objets et critères retenus ainsi qu'un jugement sur l'efficacité potentielle du plan d'action. La Commission formule, au besoin, des commentaires, des invitations, des suggestions et des recommandations susceptibles de contribuer à l'amélioration continue de l'efficacité du système d'assurance qualité de l'établissement et de la gestion qu'il en fait. La Commission note enfin que le deuxième cycle d'audit a été mené dans le contexte particulier lié à la pandémie de COVID-19.

1. Commission d'évaluation de l'enseignement collégial. [Un deuxième cycle pour une amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial – Évaluation de l'efficacité des systèmes d'assurance qualité des collèges québécois – Orientations, cadre de référence et guide d'autoévaluation, version transitoire](#), septembre 2020, 76 pages.

2. Outre le commissaire, M. Denis Rousseau, qui en assumait la présidence, le comité était composé de M. Gordon Brown, directeur des études à la retraite du Cégep John Abbott, de M. Vincent Larose, directeur des études du Cégep de Granby et de M. Robert St-Amour, professeur et conseiller pédagogique à la retraite du Collège Ahuntsic. Le comité était assisté de M^{me} Claudia Martinez, agente de recherche de la Commission responsable de la rédaction du rapport d'évaluation. M. Éric Aubin, commissaire, accompagnait le comité à titre d'observateur.

3. Dans le présent document, le genre masculin est utilisé comme générique dans le seul but d'alléger le texte.

Présentation de l'établissement et de sa démarche d'autoévaluation

L'établissement

Situé dans la région de Québec, le Cégep Limoilou est un établissement d'enseignement public qui a pour mission de former et de préparer ses étudiants, jeunes et adultes, à la poursuite de leurs études, au marché du travail et à l'exercice du rôle qu'ils joueront dans la société. Il favorise le développement de la personne dans toutes ses dimensions et souligne son rayonnement par l'implication dans le milieu et par son soutien au développement des organisations. Le Collège compte trois campus, soit celui de Québec, celui de Charlesbourg et celui des métiers d'arts. Des cours de formation spécifique sont également offerts dans des écoles-atelier et à l'École de cirque de Québec.

La période d'observation du deuxième cycle d'audit s'est étendue de 2016 à 2021. Au début de celle-ci, la population étudiante du Collège était de 5 397 à la formation ordinaire et de 605 à la formation continue. Le Collège offrait 7 programmes au secteur préuniversitaire et 27 programmes techniques menant à un diplôme d'études collégiales (DEC). À la formation continue, l'offre était d'un programme technique menant à un DEC et de 11 programmes menant à une attestation d'études collégiales (AEC). En ce qui concerne le personnel, le Collège employait un total de 700 personnes.

À la fin de la période d'observation, en 2021, le nombre d'étudiants était de 4 025 à la formation ordinaire et de 755 à la formation continue, dont 249 étaient inscrits dans un processus de reconnaissance des acquis. L'offre de programmes à la formation ordinaire était de 7 programmes préuniversitaires et de 31 programmes techniques. À la formation continue, un programme technique menant à un DEC et 15 programmes menant à une AEC étaient aussi offerts. Quant au personnel, le Collège employait un total de 728 personnes.

Sur le plan organisationnel, le Collège compte 9 directions, soit la Direction générale, qui assume aussi la Direction du campus de Charlesbourg, et 8 directions qui en relèvent directement : la Direction des études, la Direction des communications, du secrétariat général et du développement institutionnel, la Direction des services administratifs, la Direction des ressources matérielles, la Direction des affaires étudiantes et communautaires, la Direction du service aux entreprises et de la formation continue, la Direction des ressources humaines et la Direction des systèmes et des technologies de l'information.

La démarche d'autoévaluation

La démarche d'autoévaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège s'est déroulée de juin 2021 à mars 2022. Elle a débuté par la formation d'un comité d'autoévaluation composé de la directrice adjointe des études responsable du Service des ressources didactiques et du développement pédagogique et d'un conseiller pédagogique. Le comité d'autoévaluation avait comme mandat l'élaboration du devis d'évaluation, la collecte des données et la rédaction du rapport. Ce comité était aussi responsable d'informer et de consulter régulièrement le comité de direction des études et le comité de direction. Parmi les enjeux qui ont orienté la démarche d'autoévaluation, le Collège mentionne le souci de rendre la démarche utile, de se servir des travaux et conclusions du premier cycle, de voir si les améliorations prévues et les actions du plan d'action élaboré au terme du premier cycle se sont concrétisées et si elles ont eu les effets escomptés. Les analyses ont été effectuées à partir de données documentaires, statistiques et perceptuelles. Des consultations internes ont été menées à divers moments de la démarche d'autoévaluation. Enfin, le rapport d'autoévaluation a été soumis pour avis à la Commission des études puis le conseil d'administration l'a adopté en mars 2022.

Retour sur le premier cycle d'audit

Lors du premier cycle d'évaluation de l'efficacité du système d'assurance qualité du Collège, la Commission avait formulé deux invitations et une suggestion. La première invitation touchait à l'adéquation des ressources humaines, matérielles et financières aux besoins de formation et la seconde était liée à la justice de l'évaluation des apprentissages. En lien avec la première invitation, le Collège indique la reprise des travaux sur le programme d'évaluation des enseignements par la Direction des études, en collaboration avec la Direction des ressources humaines. Pour ce qui est de la seconde invitation, le Collège indique que la Direction des études a mis en place une démarche d'analyse de plans de cours et développé des outils en soutien. Quant à la suggestion, qui portait sur l'équité de l'évaluation des apprentissages, le Collège mentionne la poursuite des travaux visant l'amélioration des pratiques évaluatives, entre autres par la mise en place de diverses activités de formation.

Par ailleurs, le plan d'action découlant de l'autoévaluation du premier cycle comportait un total de huit mesures et, au cours de la période d'observation, des actions ont été ajoutées ou modifiées. Les actions étaient regroupées en catégories, soit les politiques, le système d'assurance qualité et le cycle des programmes. Le Collège témoigne des 6 actions réalisées et des 2 actions qui étaient en cours de réalisation au moment de la rédaction du rapport d'autoévaluation. Parmi les actions réalisées ou en cours de réalisation, on compte la révision de la *Politique de gestion des programmes d'études* et de la *Politique de gestion des plans de cours*, la production du *Guide pour la rédaction des rapports de mise en œuvre* et la mise en place du système d'information sur les programmes d'études.

Efficacité des mécanismes pour chaque composante

Dans le cadre de ce deuxième cycle d'audit, la Commission vise à dégager une vision plus globale de l'efficacité des mécanismes veillant à la qualité des programmes d'études, de l'évaluation des apprentissages et de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite, mis en œuvre par le Cégep Limoilou. Pour ce faire, elle traite de la capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité. Pour chaque composante du système d'assurance qualité, la Commission considère la mise en œuvre, la révision et la modification des mécanismes, en s'attardant particulièrement au mécanisme principal. La Commission évalue aussi la capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité en vérifiant qu'il permet de tenir compte des aspects à observer de chacun des critères retenus, de déceler les points forts et les points à améliorer et de prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue.

Pour poser ses jugements, la Commission a examiné tous les objets d'évaluation et tous les critères d'évaluation lors de l'analyse du rapport d'autoévaluation et lors de la visite d'audit. Cependant, le rapport d'évaluation témoigne uniquement, et ce pour chaque composante, de l'efficacité de l'ensemble des mécanismes, des points forts et des points à améliorer.

Mécanismes assurant la qualité des programmes d'études

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études.

oui

partiellement

généralement

non

Mise en œuvre, révision et modification des mécanismes

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de ses programmes d'études, le Collège dispose d'une politique de gestion des programmes d'études. La politique inclut une *Politique institutionnelle d'évaluation des programmes* au sens du *Règlement sur le régime des études collégiales*. Cette politique a été adoptée par le conseil d'administration du Collège en juin 2018. Elle s'applique à la gestion de tous les programmes d'études menant au diplôme ou à l'attestation d'études collégiales ainsi qu'à la composante de la formation générale. Elle vise à décrire le processus propre à l'élaboration, à la mise en œuvre, à l'évaluation et à la révision des programmes d'études. Elle stipule que l'évaluation contribue à l'amélioration continue de la formation et vise à s'assurer de leur qualité au regard des

critères décrits par la Commission. La Direction des études est responsable de l'application de la politique et de sa révision ainsi que de la mise en place du système d'information sur les programmes. L'encadrement de la réalisation et du suivi des évaluations est également sous sa responsabilité pour ce qui est des programmes d'études conduisant à un DEC à la formation ordinaire. Quant à elle, la Direction du service aux entreprises et de la formation continue assume cette responsabilité pour le programme de DEC offert à la formation continue et tous les programmes d'études conduisant à une AEC.

La *Politique de gestion des programmes d'études* prévoit, à la formation ordinaire, une évaluation continue incluant la collecte de données quantitatives relatives au critère d'efficacité des programmes et des données qualitatives liées aux critères de cohérence, d'efficacité des programmes et de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, et ce, à tous les 2 ou 3 ans. L'évaluation continue prend place lorsque la phase de mise en œuvre est complétée. Lors de la visite, le Collège a indiqué qu'au cours de la période d'observation, tous les programmes validés à la suite du rapport de mise en œuvre ont fait l'objet d'une évaluation continue. Cependant, il constate que les pratiques varient d'un programme à l'autre sur la rencontre bilan prévue dans le cadre de l'évaluation continue. Le Collège note également une variabilité quant au rapport annuel d'activités du comité de programme qui contient, entre autres, des constats découlant de l'évaluation continue. En réponse à ces enjeux, le Collège s'est doté de guides et d'outils en soutien à la coordination de programmes. Il prévoit également poursuivre les travaux d'amélioration du système d'information sur les programmes et mettre en place une nouvelle version du tableau de bord sur les programmes d'études. À la formation continue, la *Politique de gestion des programmes d'études* stipule que l'évaluation de la mise en œuvre donne lieu à ce que le Collège nomme un rapport de mise en œuvre du programme qui sert de rapport d'évaluation continue.

Concernant l'évaluation en profondeur, la politique stipule qu'elle porte sur les 6 critères d'évaluation et que chaque programme doit être évalué au plus tard 10 ans après la production du rapport de mise en œuvre du programme. De plus, la *Politique de gestion des programmes d'études* précise qu'une planification des évaluations approfondies doit être établie dans le système d'assurance qualité du Collège et que la Direction des études peut en déclencher une selon les informations obtenues par l'évaluation continue ou lorsque des données complémentaires sont nécessaires pour faire le point sur une situation ou pour régler un problème. Au cours de la période d'observation, deux programmes ont fait l'objet d'une évaluation approfondie, et ce, conformément aux balises prescrites dans la *Politique de gestion des programmes d'études*.

Par ailleurs, la phase de mise en œuvre d'un programme implique une collecte de données en continu permettant un suivi et la production du rapport de mise en œuvre. Ce rapport porte un regard sur les principaux enjeux de la mise en œuvre par rapport aux critères retenus, soit de 4 à 6 critères de la qualité des programmes. Le rapport comporte les données et l'analyse faite pour chaque critère ainsi que les ajustements ou les

recommandations qui peuvent même conduire à la révision du programme. D'ailleurs, le Collège a indiqué dans son rapport que l'évaluation de la mise en œuvre ou l'évaluation continue a mené à la révision de cinq programmes d'études. Durant la période d'observation, 11 programmes ont fait l'objet d'une évaluation de la mise en œuvre.

Pour ce qui est de la formation continue, la politique prévoit que chaque programme fait aussi l'objet d'une évaluation continue ou d'une évaluation approfondie. Lorsque la mise en œuvre du programme est complétée, la *Politique de gestion des programmes d'études* prévoit que la Direction du service aux entreprises et de la formation continue ou le Centre de formation et de consultation en métiers d'art assure un suivi chaque année où des cohortes complètent le programme, le cas échéant. À cet effet, des bilans annuels des AEC ont été produits au cours de la période d'observation pour les cohortes qui ont terminé leur formation. Selon le Collège, la Direction du service aux entreprises et de la formation continue peut enclencher, au besoin, une évaluation approfondie sur la base d'informations obtenues par l'évaluation continue. Pendant la période d'observation, cinq programmes menant à une AEC ont fait l'objet d'une révision, mais aucune évaluation approfondie n'a été réalisée.

La *Politique de gestion des programmes d'études* a été révisée en juin 2018. Au moment de la visite, le Collège a informé la Commission que les modifications apportées ont été mineures et visaient à mieux tenir compte des informations recueillies auprès des personnes impliquées dans la mise en œuvre de la politique, soit à l'une ou l'autre des étapes du cycle de gestion des programmes. Le Collège constate dans son rapport d'autoévaluation qu'il n'a pas révisé sa politique et que le processus d'évaluation de l'application de la politique qui y est prévu n'a donc pas été mis en œuvre. D'ailleurs, le Collège indique dans son plan d'action et au moment de la visite qu'il compte poursuivre les travaux de révision de la *Politique de gestion des programmes d'études* afin de tenir compte des constats qui auront été dégagés sur l'évaluation approfondie, de la contribution des rapports de mise en œuvre, des travaux sur le tableau de bord et de l'évaluation continue ainsi que de la réalité des programmes offerts à la formation continue. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de réviser et de mettre en œuvre sa politique afin d'encadrer toutes ses pratiques en matière d'évaluation de programmes d'études, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, pour lui permettre de porter un regard global qui tient compte des 6 critères d'évaluation, et ce, selon une périodicité maximale de 10 ans.

Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité des programmes d'études

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie si l'ensemble des mécanismes permet de **tenir compte des aspects à observer** de chacun des six critères, soit la pertinence des programmes d'études, leur cohérence, la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement des étudiants, l'adéquation des ressources humaines,

matérielles et financières aux besoins de formation, l'efficacité des programmes d'études et la qualité de leur gestion.

Plusieurs mécanismes découlant de la *Politique de gestion des programmes d'études* tiennent compte des critères associés à la qualité des programmes d'études. En premier lieu, lors de l'élaboration des programmes, le Collège collecte et analyse des données lui permettant de poser un regard sur les critères de pertinence, de cohérence et d'adéquation des ressources. C'est aussi à cette étape qu'a lieu la rédaction des plans-cadres qui sont ensuite adoptés par les comités de programmes. En second lieu, l'évaluation de la mise en œuvre se conclut par un rapport portant un regard sur les 4 à 6 critères retenus par le comité chargé de l'évaluation de la mise en œuvre. Par exemple, les questionnaires distribués aux étudiants et aux professeurs permettent de recueillir des données perceptuelles au regard des critères de pertinence, de cohérence, de la valeur des méthodes pédagogiques et de l'encadrement ainsi que de l'adéquation des ressources matérielles. En outre, le comité de mise en œuvre analyse des données documentaires comme les comptes rendus de comités de programme, les plans de travail et la fiche programme pour porter un regard sur des aspects à observer liés aux critères de la qualité de la gestion et d'efficacité du programme. La Commission considère comme une force du Collège l'évaluation de la mise en œuvre et le rapport qui en découle. Par ailleurs, le Collège met en œuvre d'autres mécanismes pour veiller à l'encadrement des étudiants, dont le programme *Connaître pour accompagner plus* (CPA+). Dans ce programme, un dépistage précoce est fait à l'aide d'un portrait de cohorte destiné aux professeurs, produit et mis à jour en cours de session, puis analysé par les coordonnateurs de programmes et les aides pédagogiques individuelles. De plus, le professeur désigné comme répondant pour le programme, en collaboration avec l'aide pédagogique individuelle, fait un suivi tout au long de la session afin de mettre en place les services et les mesures adaptées aux besoins de chaque étudiant.

À la formation continue, le bilan des programmes est produit annuellement et présente, dans les exemples soumis par le Collège, une vue d'ensemble des cohortes par famille de programme. Ce bilan intègre le portrait des étudiants, la répartition des demandes d'admission, le taux de persévérance, le nombre et les motifs d'abandon, le taux de réussite, le taux de diplomation et les mesures en place en lien avec la réussite. D'ailleurs, il comprend les résultats au questionnaire de satisfaction des étudiants par rapport à la gestion du programme, sa pertinence et sa cohérence, aux stages, à la charge de travail, à la communication, à l'organisation et aux installations physiques. Outre le bilan, les commentaires des étudiants et des professeurs sont recueillis lors de rencontres en fin de programme, puis analysés, ce qui peut donner lieu à des ajustements au programme. Le Collège indique que, pour tenir compte de l'évolution du marché du travail et de ses besoins, des révisions de programme sont plus fréquentes et que ce ne sont pas tous les programmes révisés qui font l'objet d'un rapport de mise en œuvre.

Par ailleurs, la *Politique de gestion des programmes d'études* prescrit un système d'information qui inclut des documents, des données et des indicateurs nécessaires aux opérations d'évaluation continue et approfondie de même qu'aux phases d'élaboration ou de suivi de sa mise en œuvre. Pour ce faire, le Collège s'est d'abord doté d'un système de classement à jour de toute sa documentation afin que les personnes concernées puissent classer, puis consulter les documents. Aussi, le Collège s'est doté d'un tableau de bord sur les programmes qui comporte des informations, entre autres, sur la situation du programme dans le cycle de gestion, l'état d'avancement des travaux de rédaction des plans-cadres, l'épreuve synthèse de programme, les ressources humaines, des données sur la réussite ainsi que la mise en œuvre de projets d'innovation pédagogique ou d'accompagnement des étudiants. Toutefois, il constate que le tableau de bord n'est pas mis à jour systématiquement et que l'utilisation du système de classement par les différents intervenants peut être parfois difficile. Au moment de la visite, le Collège a mentionné qu'il poursuit ses travaux quant au choix d'un format de tableau de bord qui permettrait de répondre aux besoins des différents utilisateurs.

Le Collège met en place divers processus de planification annuelle des ressources afin de s'assurer que les espaces, les équipements et les autres ressources sont suffisants et appropriés pour le bon fonctionnement des programmes d'études. Les besoins sont recensés par les différentes directions et services auprès de leurs équipes, puis soumis au comité de direction qui est responsable de la prise de décision. Par ailleurs, dans une perspective de développement professionnel, le Collège procède à une évaluation annuelle de ses employés cadres, professionnels et de soutien, ce qui lui permet de connaître et de documenter leurs besoins de perfectionnement et de développement des compétences de ses employés. À la formation continue, c'est le questionnaire de perception rempli par les étudiants pour chaque cours qui constitue la principale source d'information concernant les enseignements. Par les témoignages recueillis lors de la visite, la Commission constate que certains programmes et départements ont développé, de leur propre initiative, des activités pour l'accueil et l'intégration des nouveaux professeurs en complément à l'accueil réalisé par la Direction des études. Auparavant, à la formation ordinaire, le Collège a eu recours à une firme externe pour l'évaluation des enseignements et dont la mise en œuvre a été suspendue à la suite de la fermeture de la firme. Lors de la visite, le Collège a expliqué avoir inscrit à son plan de travail le développement d'un programme d'évaluation des enseignements et que, à cet effet, des travaux sont en cours par la Direction des études en collaboration avec la Direction des ressources humaines. Bien que le Collège offre différentes formules pour le perfectionnement à l'ensemble de son personnel et qu'il indique avoir recours, au besoin, à l'évaluation de type administratif pour les nouveaux employés et les nouveaux professeurs, la Commission constate, d'un point de vue institutionnel, que le Collège ne dispose pas d'un mécanisme d'évaluation des enseignements. En conséquence,

la Commission recommande au Collège de se doter d'un mécanisme d'évaluation des enseignements dans une perspective de développement professionnel et de s'assurer de sa mise en œuvre.

Enfin, le Collège met en œuvre des mécanismes pour veiller à la qualité de la gestion des programmes d'études, par exemple la Direction des études envoie systématiquement aux professeurs un courriel d'information générale sur divers sujets. De plus, la Commission note comme un point fort le travail en synergie entre la direction adjointe des programmes, le conseiller pédagogique et le coordonnateur de programme au regard des différentes étapes du cycle de gestion des programmes, de l'encadrement des étudiants et de leur réussite.

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie aussi si l'ensemble des mécanismes permet de **déceler les points forts et les points à améliorer** et de **prendre en charge les améliorations à apporter** dans une perspective d'amélioration continue.

Les rapports de mise en œuvre permettent au comité de mise en œuvre de consigner les enjeux, les principales données en lien avec les critères évalués et l'analyse qui en est faite ainsi que les ajustements proposés ou les pistes d'action en lien avec les constats. De même, le Collège s'est doté d'un guide et d'un gabarit pour soutenir le comité dans le suivi et la production du rapport de mise en œuvre qui en découle. Il est à noter qu'un conseiller pédagogique accompagne le comité tout au long de la mise en œuvre du programme, et ce, jusqu'à l'évaluation approfondie, le cas échéant, ce que la Commission souligne comme étant une force. Le comité de programme ainsi que le coordonnateur de programme sont responsables des ajustements et déterminent les collaborateurs en vue de la réalisation des pistes d'action qui sont inscrites au plan de travail du comité de programme. Aussi, dans son plan de travail, la direction adjointe aux programmes s'assure que le plan de suivi est réalisé. Le bilan annuel découlant du plan de travail du comité de programme permet à la direction adjointe aux programmes de faire le suivi des ajustements réalisés. Quant aux rapports découlant de l'évaluation approfondie, la prise en charge des améliorations à apporter se fait par le plan de travail des comités de programme concernés et les bilans annuels qui en découlent servent au suivi par les directions adjointes aux programmes. Toutefois, le Collège constate que les plans de travail et les bilans sont différents d'un comité à l'autre autant par leur forme que leur contenu. Afin de s'assurer de recueillir toute l'information nécessaire aux suivis, notamment des points à améliorer, le Collège s'est doté d'un guide et d'un gabarit pour baliser le contenu du plan de travail annuel et du bilan qui en découle. Il prévoit à son plan d'action de rendre disponibles les guides et autres documents destinés à faciliter les opérations en lien avec la *Politique de gestion des programmes d'études*. La Commission **invite** le Collège à s'assurer que l'ensemble de ses mécanismes lui permettent de systématiser la collecte des informations afin de prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue.

Par ailleurs, à la formation continue, un seul plan de travail est élaboré et la Direction du service aux entreprises et de la formation continue se dote d'un calendrier pour les suivis. De plus, la Direction des études rencontre tous les deux mois la Direction du service aux entreprises et de la formation continue afin de faire les suivis nécessaires de part et d'autre.

Mécanismes assurant la qualité de l'évaluation des apprentissages

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages.

- | | |
|--------------------------------------------------|----------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> partiellement |
| <input checked="" type="checkbox"/> généralement | <input type="checkbox"/> non |

Mise en œuvre, révision et modification des mécanismes

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages, le Collège dispose d'une *Politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages* (PIEA) adoptée en mars 2021. Cette politique s'applique à tous les programmes menant à l'obtention d'un DEC ou d'une AEC ainsi qu'à toute activité de formation donnant droit à des unités. Elle a pour finalités d'assurer une évaluation des apprentissages digne de confiance et d'attester que la recommandation de décerner des diplômes et des AEC s'appuie sur une évaluation des apprentissages de qualité. La Direction des études est responsable de l'élaboration, de la révision ainsi que de la diffusion et de l'application de la politique. La Direction du service aux entreprises et de la formation continue est, quant à elle, responsable d'assurer la diffusion de la politique et de son application pour les programmes et les cours sous sa responsabilité.

La politique pose les balises de l'évaluation sommative, du contenu des plans de cours, des épreuves synthèse de programme (ESP) en plus de guider les principaux intervenants du Collège en précisant les responsabilités de chacun. En soutien à la mise en œuvre de sa politique, le Collège s'est doté de mécanismes et d'outils comme la *Politique de gestion des plans de cours* qui vise, entre autres, à décrire le processus de gestion des plans de cours ainsi que le rôle et les responsabilités de chaque intervenant. Pour soutenir son implantation, le Collège a développé le document *Déploiement de la Politique de gestion des plans de cours*, un gabarit détaillé de plan de cours, une fiche d'aide à la rédaction du plan de cours, l'outil d'autoanalyse pour le professeur et l'outil d'analyse pour l'examen par la Direction des études, un gabarit de rapport d'analyse et d'approbation des plans de cours par un département et un gabarit de rapport d'appréciation globale destiné au département dont les plans de cours ont été analysés.

La PIEA du Collège a été révisée en 2021. Le Collège indique que les modifications apportées visaient à assurer la cohérence entre la PIEA et la nouvelle *Politique de gestion des plans de cours*. Cette révision ne résulte toutefois pas du processus prévu à même la PIEA. Le présent exercice d'autoévaluation a permis au Collège de constater que les processus prévus, concernant l'évaluation de l'application des politiques et leur révision, restent à intégrer aux plans de travail des directions, services, départements, groupes et

personnes concernées. Ainsi, la Commission **suggère** au Collège de s'assurer de la concordance entre les processus de révision et de modification de la PIEA mis en œuvre et ceux prévus à sa politique.

Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité de l'évaluation des apprentissages

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie si l'ensemble des mécanismes permet de **tenir compte des aspects à observer** de chacun des deux critères, soit la justice et l'équité de l'évaluation des apprentissages.

Le Collège met en œuvre la PIEA et la *Politique de gestion des plans de cours* pour s'assurer que les étudiants sont informés sur les règles d'évaluation et que celle-ci repose sur des critères connus dans le but de veiller à la justice de l'évaluation. La *Politique de gestion des plans de cours* présente, entre autres, les différentes étapes de la rédaction du plan de cours, son processus d'adoption, sa diffusion, son suivi et son amélioration continue, ainsi que les responsabilités des groupes, intervenants et directions impliqués dans la gestion du plan de cours. En appui à la mise en œuvre de sa *Politique de gestion des plans de cours*, le Collège s'est doté d'un document sur la stratégie de déploiement qu'il a présenté à l'assemblée des coordinations départementales. Le Collège précise que chaque département détermine la façon de faire pour l'analyse et l'approbation des plans de cours ainsi que le soutien souhaité du conseiller pédagogique attribué au programme. Il met en œuvre diverses pratiques afin d'informer les étudiants sur les règles d'évaluation et leur droit de recours, dont la diffusion du *Guide des étudiants* sur le site Web du Collège et l'envoi d'un courriel aux étudiants, la tenue de rencontres en début de session avec les nouveaux étudiants et l'accès à une version abrégée de la PIEA développée en collaboration avec l'association étudiante.

Le Collège explique avoir mis en place depuis l'automne 2018 un processus d'analyse des plans de cours. Celui-ci a été revu et, à compter de l'hiver 2021, des départements sont déterminés chaque session par la Direction des études pour l'analyse de tous leurs plans de cours ou d'un échantillon, selon un cycle de trois ans, permettant ainsi d'obtenir une vision globale de leur qualité. Plusieurs outils ont été développés et mis à la disposition des départements : un gabarit détaillé de plan de cours, une fiche d'aide à la rédaction et un outil d'analyse. Ce dernier permet de porter un regard sur la conformité du contenu au plan-cadre et à la PIEA, concernant notamment la place et le rôle du cours, l'objectif terminal, le contenu et les apprentissages, les méthodes pédagogiques et l'évaluation des apprentissages. Le coordonnateur du département transmet un rapport d'analyse à l'aide du gabarit mis à sa disposition et les plans de cours à la direction adjointe au développement pédagogique où un conseiller pédagogique procède à l'analyse au moyen des mêmes outils que ceux fournis aux départements. Les témoignages recueillis lors de la visite ont permis à la Commission de constater que le Collège a déployé plusieurs moyens d'animation pédagogique, des activités de sensibilisation et des outils pour la mise

en œuvre du mécanisme d'analyse des plans de cours, ce qui constitue une force du Collège.

À la formation continue, la *Politique de gestion des plans de cours* est aussi déployée et la Direction du service aux entreprises et de la formation continue veille à l'application de la politique et au processus d'analyse et d'adoption des plans de cours. Elle assume un rôle similaire à celui de la Direction des études dans l'encadrement des pratiques. Ainsi, les grandes étapes sont les mêmes et la Direction du service aux entreprises et de la formation continue confie la responsabilité au département associé au programme d'AEC ou à un comité d'adoption des plans de cours constitué d'un professeur, d'un conseiller pédagogique et d'une personne associée au programme. Au moment de la visite, le Collège a indiqué que, pour assurer la concordance avec les prescriptions de la PIEA, les conseillers pédagogiques accompagnent les professeurs de la formation continue pour l'élaboration du plan de cours et des évaluations.

La PIEA encadre les responsabilités des départements, des comités de programmes, des professeurs et des directions, notamment en ce qui a trait à l'évaluation sommative. La PIEA désigne le département, le comité de programme ou autre groupe responsable du cours comme étant responsable de s'assurer, pour un cours donné par plus d'un professeur, de l'équivalence des éléments du plan d'évaluation sommative établi par chaque professeur : l'objectif terminal du cours, les objectifs d'évaluation sommative, le seuil de réussite et les critères généraux de l'évaluation. Selon le Collège, c'est par l'analyse des plans de cours que le département examine différents éléments de l'évaluation des apprentissages à savoir si l'approche d'évaluation retenue est congruente avec l'objectif terminal. De plus, l'analyse des plans de cours permet au Collège de vérifier la présence des modalités d'évaluation ainsi que leur conformité à la PIEA et aux paramètres des modalités d'évaluation prescrits dans le plan-cadre, soit les objets, les moyens, les moments, les critères, la valeur ou pondération, le seuil de réussite et le mode de composition de la note. Le Collège explique que les plans-cadres précisent les aspects à évaluer et les critères d'évaluation, que plusieurs programmes ont bonifié leurs plans-cadres et que cet exercice se poursuit afin que tous les programmes établissent les paramètres à respecter par tous les professeurs en vue d'assurer l'équité de l'évaluation des apprentissages. Le Collège témoigne dans son rapport que plusieurs formations sur l'évaluation des apprentissages ont été offertes, par exemple sur l'élaboration de grilles d'évaluation ou d'échelles descriptives, l'évaluation des divers types de savoir et l'établissement de la note finale. Le Collège dispose de processus pour porter un regard, sur ce qui est prévu au plan de cours pour les activités d'évaluation sommative, notamment l'équivalence de l'évaluation des apprentissages dans le cas de cours donné par plusieurs professeurs. Le Collège indique aussi qu'une vérification des pratiques d'évaluation peut être faite lors de l'évaluation de la mise en œuvre ou de l'évaluation approfondie d'un programme d'études. Cependant, la Commission constate que le Collège ne dispose pas de mécanisme d'analyse périodique des principaux instruments d'évaluation par une personne ou un groupe, déterminé par la Direction des études qui encadre cette analyse,

afin de s'assurer que l'évaluation des apprentissages soit équivalente et qu'elle permette à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il atteint les objectifs du programme selon les standards établis. Ainsi,

la Commission recommande au Collège de s'assurer que ses mécanismes veillent à l'équité de l'évaluation des apprentissages de sorte que l'évaluation est équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs et qu'elle permet à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il atteint les objectifs du programme selon les standards.

Quant à l'ESP, le comité de programme est responsable de coordonner l'élaboration, la validation, la réalisation et l'évaluation de l'activité. Il doit transmettre à la Direction des études la fiche descriptive précisant le ou les cours porteurs, les objets évalués et les liens avec le profil de sortie, les critères généraux et les tâches servant à l'évaluation de chaque objet, le seuil de réussite, le contexte et la période de réalisation. Les témoignages recueillis lors de la visite indiquent que les équipes font appel au conseiller pédagogique lors de l'élaboration de l'ESP. Le comité de programme est aussi responsable d'assurer que l'ESP témoigne de l'atteinte des résultats de la formation et il rend compte de sa gestion de l'activité dans son rapport annuel.

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie aussi si l'ensemble des mécanismes permet de **déceler les points forts et les points à améliorer** et de **prendre en charge les améliorations à apporter** dans une perspective d'amélioration continue.

Dans le cadre de l'analyse des plans de cours effectuée par le département, ce dernier signale les points à améliorer au professeur concerné, qui transmet par la suite une version modifiée à la direction adjointe aux études aux fins d'approbation. De plus, la coordination du département produit un rapport d'analyse et d'adoption, à l'aide d'une fiche fournie par la Direction des études faisant état des points forts et des éléments à améliorer des plans de cours analysés. La coordination du département transmet le rapport et les plans de cours adoptés au Service de la gestion et du développement des programmes d'études pour l'archivage dans les dossiers de la Direction des études. D'ailleurs, le conseiller pédagogique qui analyse les plans de cours produit un rapport d'appréciation globale qui est transmis au département par la direction adjointe responsable du Service des ressources didactiques et du développement pédagogique et accompagné des rapports de chacun des plans de cours analysés.

Par la suite, la coordination départementale, en collaboration avec les membres de l'assemblée départementale, détermine un plan d'action qui est intégré à son plan de travail annuel. Ce plan précise notamment les stratégies pour améliorer les aspects découlant des résultats de l'analyse des plans de cours, les changements associés au processus d'analyse des plans de cours par le département et le soutien nécessaire. Le Collège indique que la direction adjointe au développement pédagogique fait un suivi auprès du

département en fonction des correctifs à apporter, soit à un moment convenu l'année suivante ou au cycle suivant, qui est de trois ans, pour l'analyse de l'ensemble des plans de cours. La direction adjointe responsable du Service des ressources didactiques et du développement pédagogique inscrit donc à son plan de travail un suivi en lien avec l'analyse des plans de cours.

Mécanismes assurant la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite

La Commission juge que les mécanismes d'assurance qualité et leur gestion garantissent l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

- | | |
|-----------------------------------------|----------------------------------------|
| <input checked="" type="checkbox"/> oui | <input type="checkbox"/> partiellement |
| <input type="checkbox"/> généralement | <input type="checkbox"/> non |

Mise en œuvre, révision et modification des mécanismes

Pour assurer l'amélioration continue de la qualité de sa planification stratégique, incluant sa planification liée à la réussite, le Collège dispose du *Plan stratégique 2014-2020* ainsi que d'une version transitoire du plan couvrant les années 2020-2022. Le plan stratégique, comprenant le plan de réussite intégré à sa première orientation, présente la mission, la vision et les valeurs du Collège. Il s'articule autour de trois orientations, soit la réussite, le positionnement du Collège dans la région, au Québec et dans le monde ainsi que le sentiment d'appartenance et la mobilisation des étudiants et du personnel. Chacune des orientations est précisée par des objectifs pour lesquels le Collège a déterminé un ou plusieurs indicateurs ainsi que des cibles permettant de rendre compte annuellement de la progression vers l'atteinte des objectifs. La mise en œuvre du plan stratégique est sous la responsabilité de la Direction générale.

Le plan stratégique est mis en œuvre principalement à partir du plan de mise en œuvre qui est élaboré annuellement en comité de direction et qui détermine les actions à entreprendre, les résultats visés de même que les services et les directions responsables. Ces actions sont reprises dans les plans de travail annuels des directions et des services concernés. La Direction générale effectue un suivi du plan de mise en œuvre deux fois par année. Le bilan annuel du plan de mise en œuvre est réalisé à la fin de l'année scolaire, à partir des bilans de plans de travail des directions et des services, ce qui permet de reporter dans le plan de travail de l'année suivante les actions n'ayant pas été réalisées au cours de l'année. Par ailleurs, la Direction des études et la Direction du service aux entreprises et de la formation continue sont responsables du plan de mise en œuvre annuel de la réussite. Le Bureau de la réussite, qui est composé de professionnels de la Direction des études et de la Direction du service aux entreprises et de la formation continue, de professeurs et du conseiller pédagogique attitré à la réussite, est impliqué avec le Centre d'aide à la réussite dans la mise en œuvre de mesures issues du plan de réussite.

Au regard de la révision, le plan stratégique a été révisé et modifié pour en assurer l'efficacité. Au cours de la période d'observation, le plan stratégique a été actualisé et

prolongé de deux ans en novembre 2017, et ce, sur la base de constats effectués sur certaines cibles à la suite du rapport de mi-parcours et aussi pour tenir compte d'éléments contextuels au Collège. De plus, en septembre 2020, le Collège a adopté une version transitoire du plan stratégique d'une durée totale de deux ans pour lui permettre de tenir compte de la pandémie et des consensus issus d'une première tournée des travaux de planification stratégique réalisée à l'hiver 2020. Il a notamment mis à jour les orientations de son plan : travailler ensemble pour la réussite, s'investir collectivement pour le mieux-être ainsi que se positionner avantageusement pour l'après-COVID-19 et la relance. Le Collège a produit un bilan de fin de parcours du *Plan stratégique 2014-2020*, incluant le plan transitoire des années 2020-2022, afin de réinvestir les résultats dans l'élaboration du plan subséquent. D'ailleurs, pour l'élaboration de son *Plan stratégique 2022-2026*, le Collège a mené une vaste démarche de consultation et diverses activités afin d'impliquer l'ensemble de la communauté, par exemple par des tables de discussions, des sondages et une journée dédiée à la planification. La Commission souligne comme un point fort la démarche de consultation menée par le Collège pour l'élaboration de ce plan. Au moment de la visite, le Collège avait adopté le nouveau plan et menait des travaux pour préciser les indicateurs et les cibles.

Capacité de l'ensemble des mécanismes à assurer l'amélioration continue de la qualité de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie si l'ensemble des mécanismes permet de **tenir compte des aspects à observer** de chacun des deux critères, soit la mise en œuvre et le suivi des résultats de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite.

Le principal mécanisme de mise en œuvre de la planification stratégique est le plan de mise en œuvre annuel. Ce plan comprend, pour chaque objectif, des priorités d'intervention qui se déclinent en actions prévues pour l'année. À ces actions sont désignés des responsables et des résultats visés. Le plan de travail des directions et des services prend en charge les objectifs du plan stratégique, notamment par les actions qui y sont planifiées et par les responsabilités qui y sont inscrites. Le plan de travail du Bureau de la réussite joue le même rôle que le plan de travail des directions en permettant au Collège de veiller cette fois-ci à la mise en œuvre et au suivi liés à la première orientation du plan stratégique. Le Bureau de la réussite peut également être amené à mettre en œuvre des mesures comme CPA +. La Commission considère que la contribution du Bureau de la réussite à la mise en œuvre des mesures de réussite constitue une force du Collège. Le plan de mise en œuvre fait l'objet d'un suivi, soit lors d'une première reddition de compte en décembre, en fin d'année scolaire et à la rencontre des cadres pour le bilan. Le plan de mise en œuvre comprend également un espace réservé pour consigner les réalisations au regard de chaque action. Cette information est recueillie auprès des directions et des services responsables, puis consignée à même le document qui tient lieu de bilan annuel. Les bilans

annuels des directions et des services responsables qui découlent des plans de travail servent donc au suivi des actions mises en œuvre.

Par ailleurs, le bilan annuel de mise en œuvre présente un suivi des résultats obtenus par rapport aux indicateurs et cibles fixées, et ce, pour l'ensemble des objectifs du plan. Ce bilan annuel se base sur les bilans des plans de travail des directions et des services responsables. Il en est de même pour les bilans découlant du plan de travail du Bureau de la réussite et celui du Centre d'aide à la réussite, et ce, pour le suivi de la mise en œuvre et le suivi des résultats au regard de la première orientation du plan stratégique. Le Collège souhaite d'ailleurs, en vue d'un suivi plus efficace sur les indicateurs de réussite et d'autres données sur les programmes d'études, poursuivre le développement d'un tableau de bord, ce que la Commission l'encourage à compléter. Outre ces mécanismes, le Collège a produit un bilan de mi-parcours, ce qui lui a permis d'apporter des modifications aux objectifs et aux cibles. Il a également produit deux bilans de fin de parcours, soit un pour le *Plan stratégique 2014-2020* et un autre pour le *Plan transitoire 2020-2022*. Ces bilans présentent le niveau d'atteinte des résultats, des constats généraux pour chaque objectif, en lien avec chacune des orientations ainsi que des pistes de réflexion en vue du prochain plan stratégique.

Dans le cadre de son évaluation, la Commission vérifie aussi si l'ensemble des mécanismes permet de **déceler les points forts et les points à améliorer** et de **prendre en charge les améliorations à apporter** dans une perspective d'amélioration continue.

Le bilan annuel découlant du plan de mise en œuvre permet effectivement au Collège de constater si les moyens, les indicateurs et les cibles sont adéquats ou s'ils doivent être ajustés pour permettre d'atteindre les objectifs. Pour ce qui est de la première orientation du plan, ce sont les bilans produits par le Bureau de la réussite et le Centre d'aide à la réussite qui alimentent le bilan annuel du plan de mise en œuvre. Le comité de direction se sert du bilan annuel pour élaborer le plan de mise en œuvre de l'année suivante en s'assurant d'y intégrer, par exemple, les actions reportées ou qui n'ont pas été réalisées. Les améliorations sont donc prises en charge par le plan de mise en œuvre du plan stratégique de même que par les plans de travail des directions et services responsables. D'ailleurs, le Collège indique la tenue de rencontres statutaires entre la Direction générale et les différentes directions responsables pour, entre autres, assurer la prise en charge des améliorations dans les plans de travail. De plus, le bilan de mi-parcours du plan stratégique a permis au Collège de porter un regard sur l'ensemble de ces éléments, ce qui a guidé sa décision d'actualiser et de prolonger ledit plan pour deux années supplémentaires.

Efficacité potentielle du plan d'action

La Commission juge que le plan d'action a un potentiel d'efficacité :

élevé

moyennement élevé

peu élevé

La Commission a établi son jugement en se basant sur les critères de conformité et de cohérence.

Au sujet de la conformité, le Collège a élaboré un plan comprenant 10 actions associées à chacune des composantes et à l'ensemble de son système d'assurance qualité. Cependant, le plan présenté par le Collège ne comporte pas de calendrier de réalisation et ne précise pas le partage de responsabilités. Ainsi, la Commission **suggère** au Cégep Limoilou d'intégrer dans son plan d'action un calendrier de réalisation en fonction des priorités de même que le partage des responsabilités.

Au regard de la cohérence, la Commission note que les éléments du plan forment un ensemble harmonisé, sans contradiction entre eux. Les actions découlent des constats généraux réalisés par le Collège et ces actions sont de nature à améliorer l'efficacité du système d'assurance qualité. De plus, les actions prévues sont en adéquation avec les points à améliorer dégagés. Cependant, la Commission note que la plupart des constats sont considérés dans le plan d'action à l'exception de l'élaboration du programme d'évaluation des enseignements, de la rencontre bilan ainsi que de la reddition de comptes liée à l'évaluation continue. À cet égard, lors de la visite, le Collège a mentionné que ces actions sont prises en charge dans les plans de travail des directions, services ou groupes concernés. La Commission **invite** donc le Collège à intégrer dans son plan d'action l'ensemble des actions qui découlent des constats réalisés lors de sa démarche d'autoévaluation.

Au moment de la visite d'audit, certaines actions avaient été entreprises, par exemple la poursuite des travaux pour la mise en place du tableau de bord sur les programmes d'études. Le Collège avait également terminé l'élaboration de son nouveau plan stratégique.

Dans une perspective d'amélioration continue de la qualité, la Commission s'attend à ce que le Cégep Limoilou donne suite au plan d'action qu'il a élaboré au terme de sa démarche d'autoévaluation et qu'il prenne en charge les avis formulés par la Commission. En vue de témoigner des améliorations qui seront apportées et d'assurer l'amélioration continue, ce plan d'action est ajusté par le Collège à la lumière des constats qu'il établit ainsi que des avis inclus au présent rapport.

Conclusion

Au terme de son évaluation, la Commission juge que le système d'assurance qualité du Cégep Limoilou et la gestion qu'il en a faite garantissent l'amélioration continue de la qualité.

oui

partiellement

généralement

non

Rappel des points forts et des avis

Points forts :

- Évaluation de la mise en œuvre d'un programme et le rapport de mise en œuvre qui en découle.
- Travail en synergie entre la direction adjointe des programmes, le conseiller pédagogique et le coordonnateur de programme au regard des différentes étapes du cycle de gestion des programmes, de l'encadrement des étudiants et de leur réussite.
- Accompagnement par le conseiller pédagogique tout au long de la mise en œuvre du programme jusqu'à l'évaluation approfondie.
- Mise en œuvre du mécanisme d'analyse des plans de cours, les activités d'animation et de sensibilisation ainsi que les outils développés.
- Démarche de consultation menée pour l'élaboration du nouveau plan stratégique du Collège.
- Bureau de la réussite et son rôle dans la mise en œuvre des mesures de réussite.

Avis :

- La Commission **recommande** au Collège de se doter d'un mécanisme d'évaluation des enseignements dans une perspective de développement professionnel et de s'assurer de sa mise en œuvre.
- La Commission **recommande** au Collège de s'assurer que ses mécanismes veillent à l'équité de l'évaluation des apprentissages de sorte que l'évaluation est équivalente dans le cas de cours donnés par plusieurs professeurs et qu'elle permet à chaque étudiant, individuellement, de démontrer qu'il atteint les objectifs du programme selon les standards.
- La Commission **suggère** au Collège de réviser et de mettre en œuvre sa politique afin d'encadrer toutes ses pratiques en matière d'évaluation de programmes d'études, autant à la formation ordinaire qu'à la formation continue, pour lui permettre de porter

un regard global qui tient compte des 6 critères d'évaluation, et ce, selon une périodicité maximale de 10 ans.

- La Commission **suggère** au Collège de s'assurer de la concordance entre les processus de révision et de modification de la PIEA mis en œuvre et ceux prévus à sa politique.
- La Commission **invite** le Collège à s'assurer que l'ensemble de ses mécanismes lui permettent de systématiser la collecte des informations afin de prendre en charge les améliorations à apporter dans une perspective d'amélioration continue.

Rappel du jugement sur l'efficacité potentielle du plan d'action

La Commission juge que le plan d'action a un potentiel d'efficacité :

élevé moyennement élevé peu élevé

Rappel des avis

- La Commission **suggère** au Cégep Limoilou d'intégrer dans son plan d'action un calendrier de réalisation en fonction des priorités de même que le partage des responsabilités.
- La Commission **invite** le Collège à intégrer dans son plan d'action l'ensemble des actions découlant des constats réalisés lors de sa démarche d'autoévaluation.

Ce deuxième cycle d'audit a amené le Collège à poursuivre la consolidation de son système d'assurance qualité. À la lumière de l'analyse effectuée, le Collège affirme que la mise en œuvre de son système d'assurance qualité donne des résultats satisfaisants et qu'il favorise l'amélioration continue des programmes d'études, des pratiques d'évaluation des apprentissages et de la planification stratégique, incluant la planification liée à la réussite. Aussi, ce second cycle lui aura permis de témoigner de la cohérence de son système et des interactions entre les différents mécanismes. Enfin, au terme de sa démarche d'autoévaluation, le Collège annonce certains enjeux qu'il perçoit en vue du cycle suivant. Le premier enjeu concerne la mise en œuvre des composantes qui amène deux grands défis, soit la planification et la prévision des opérations ainsi que l'exercice des responsabilités et la concertation. Le deuxième enjeu est le système d'information sur les programmes et la réussite incluant les tableaux de bord. Le dernier enjeu est la communication en lien avec la disponibilité et l'accessibilité de l'information sur la mise en œuvre des composantes.

Le troisième cycle d'audit sera, tant pour le Cégep Limoilou que pour la Commission, l'occasion de porter un regard sur le caractère dynamique et intégré du système d'assurance qualité dans une perspective d'amélioration continue de la qualité de l'enseignement collégial.

Les suites de l'évaluation

Le Cégep Limoilou a pris connaissance de la version préliminaire du rapport d'évaluation de l'efficacité de son système d'assurance qualité. Dans sa lettre, il indique qu'il n'accepte pas, en l'état, le rapport préliminaire de la Commission.

Le Collège a apporté des précisions dont la Commission a tenu compte dans la version définitive de son rapport d'évaluation.

Le Collège a également fait part à la Commission des actions menées concernant les points à améliorer. Avec sa lettre, le Collège a acheminé un plan d'action révisé qui intègre un calendrier, le partage des responsabilités et l'ensemble des actions découlant de ses constats, et ce, pour tenir compte des avis de la Commission concernant le plan d'action. Ensuite, il indique des actions réalisées depuis le rapport d'autoévaluation, par exemple, rédiger et diffuser des guides notamment ceux relatifs à la gestion des programmes et uniformiser les pratiques d'évaluation de programmes à la formation continue.

La Commission souhaite être informée, au moment opportun, des actions réalisées pour donner suite aux deux recommandations formulées dans le présent rapport.

La Commission d'évaluation de l'enseignement collégial,

Original signé

Denis Rousseau, président